

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE CASTELSARRASIN
(Tarn-et-Garonne)

ARRETE MODIFICATIF RELATIF A LA LICENCE DE TAXI
EXPLOITEE EN LOCATION-GERANCE PAR LA SARL TAXI BRUNO 82
(autorisation N°3)
N°2017_ARR_0939

Le Maire de CASTELSARRASIN, Vice-Président du Conseil Départemental de Tarn-et-Garonne,

VU l'article L2213-3 du Code des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté du 16 juin 2017 relatif à la location gérance de la location gérance de l'autorisation N°3 par la société TAXI BRUNO 82,

CONSIDERANT que ladite société vient de procéder au remplacement d'un véhicule et qu'il convient donc de modifier l'arrêté susvisé,

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : Suite au remplacement d'un véhicule, la société TAXI BRUNO 82 est titulaire des autorisations pour les véhicules désignés ci-dessous :

AUTORISATION n° 3 : MARQUE HYUNDAI
N° immatriculation ES-006-ML

ARTICLE 2 : Ampliation du présent arrêté sera notifiée à la SARL TAXI BRUNO 82 et transmise à :

- La SARL MONTAUBAN TAXI SERVICES ;
- Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Castelsarrasin ;
- Monsieur le Commandant de Police ;
- Le Service de la Voie Publique.



CERTIFIE EXECUTOIRE PAR LE
MAIRE compte tenu de l'envoi en
Sous-Préfecture le 13/12/17 et de
la notification le 15/12/17
POUR LE MAIRE

Fait à Castelsarrasin, le 11 décembre 2017.



LE MAIRE,

G. Ph BESIERS.